

Charte de signature normalisée des publications scientifiques de l'UBO Adoptée par la commission de la recherche du 4 décembre 2018

Préambule

La présente charte décrit les éléments indispensables devant figurer dans la signature des publications de l'Université de Brest¹, afin d'en garantir le bon référencement et la **meilleure visibilité**.

Ces recommandations sont dictées par :

- un souci de simplicité, destiné à lever toute ambiguïté et limiter les erreurs de graphies ou d'interprétations ;
- la volonté de partager des **règles communes** à toutes les unités de recherche, applicables quel que soit le champ disciplinaire ;
- un souhait de cohérence avec les pratiques constatées dans d'autres établissements de recherche et d'enseignement supérieur²;
- la nécessité de respecter les formats utilisés par les éditeurs et les producteurs de bases de données bibliométriques.

Les unités de recherche ont été consultées pour statuer sur la dénomination de leur unité.

Principes généraux

Cette charte s'applique à tous les personnels qui participent à la production scientifique de l'Université de Brest.

Toutes les unités de recherche dont l'Université de Brest est la tutelle doivent la porter à la connaissance de leurs membres et veiller à son application.

1. La signature est rédigée en français.
2. Le modèle d'écriture monoligne est recommandé.
3. L'université est mentionnée sous la forme « Univ Brest ». Ce libellé permet d'éviter les erreurs d'écriture, de correspondre aux pratiques de nombreux établissements et éditeurs, et d'être compréhensible au niveau international.

¹« Université de Bretagne Occidentale » est un nom d'usage, les publications doivent faire référence à l'appellation officielle « université de Brest » conformément au décret 70-1174 du 17 décembre 1970 portant sur sa création.

² Les chartes Aviesan, IRD, Ifremer, Université de Bordeaux, Université de Lille, Université de Valenciennes, Université d'Aix-Marseille, Université de Toulon, Université de Rennes, I-SITE Muse ont été consultées pour la rédaction de ce document.

4. La tutelle « employeur » apparaît en première position.
5. Il est préconisé de mentionner les co-tutelles de l'unité de recherche mais chaque unité peut choisir les tutelles qu'elle fait apparaître dans sa signature. Cependant, les UMR doivent faire apparaître les EPST et les EPIC dans leur signature. Les recommandations de libellé de chacune d'entre elles sont indiquées dans le tableau en annexe. L'ordre d'apparition des co-tutelles n'a pas d'incidence.
6. Les différents éléments de la ligne d'adresse sont à séparer par une virgule, suivie d'un espace. Les autres séparateurs sont à proscrire.
7. Seuls deux niveaux d'information sont donnés : celui de la (ou des) tutelle(s) et celui de l'unité de recherche. Les structures intermédiaires (facultés, instituts, départements, pôles, services, laboratoires internationaux associés, laboratoires mixtes internationaux, groupements de recherche, etc.) ou plus précises (équipes) ne sont pas recommandées mais le choix de les ajouter est laissé à la discrétion des unités de recherches en veillant à appliquer une forme normalisée. Le numéro de l'unité peut figurer dans la ligne d'adresse sous réserve d'être positionné entre virgules.
8. Ni l'UBL, ni *a fortiori* l'UEB, ne doivent être mentionnées.
9. Les mentions liées au financement de la recherche (ANR, Commission européenne, Equipex, Labex, Région, Métropole, etc.) ne doivent pas figurer dans la signature. Elles sont mentionnées dans la rubrique appropriée (remerciements ou *Grant and Fellowship support*).
10. Le libellé de l'unité de recherche doit figurer sous une forme normalisée telle que définie par l'unité de recherche.
11. La localisation géographique est indiquée sous forme brève et normalisée : le code postal figure sous la forme internationale F-XXXXX, sans le CEDEX, suivi de la ville puis de France. Seul l'auteur correspondant indique, outre son affiliation, son adresse postale et CEDEX dans le champ adapté de la publication.

Cas particuliers

12. Dans le cas où l'auteur de la publication est personnel hospitalo-universitaire ou hospitalier membre d'une unité de recherche dont l'Université de Brest est tutelle, il est recommandé d'ajouter une ligne de signature supplémentaire qui suit les recommandations du CHU Brest.
13. Un auteur doctorant qui bénéficie d'un contrat CIFRE peut ajouter une ligne de signature supplémentaire pour l'entreprise ou l'institution partenaire.
14. Les auteurs qui publient lors d'un séjour dans une unité de recherche extérieure, utilisent deux lignes de signature :
 - Une ligne de signature qui suit les recommandations de l'établissement d'accueil,

- Une ligne de signature qui suit les recommandations de l'Université de Brest.

Cette règle s'applique dans le cas inverse, lorsqu'un auteur extérieur est accueilli dans une unité de l'Université de Brest.

15. Un auteur de publication scientifique, membre du personnel de l'Université de Brest mais qui n'est pas membre d'une unité de recherche (enseignant titulaire, personnel d'une plateforme technique) peut utiliser le modèle de signature minimum suivant :

Univ Brest, F-XXXXX Ville, France

Autres types de publication

16. Pour les publications de recherche autres que les articles publiés dans des revues à comité de lecture, c'est-à-dire les ouvrages, chapitres, conférences, rapports, etc. le modèle suivant est recommandé :

Prénom Nom de l'auteur, Univ Brest, Intitulé de l'unité de recherche, F-XXXXX Ville, France.

Il peut être complété en fonction de la demande de l'éditeur ou des pratiques de la discipline.

Le modèle de signature recommandé

Nom, Prénom¹

¹Univ Brest, Co-tutelle, Intitulé de l'unité, F-XXXXX Ville, France

Libellés des établissements et organismes associés

Nom courant	Libellé à utiliser
Centre Hospitalier Régional Universitaire de Brest	CHU Brest
Centre National de la Recherche Scientifique	CNRS
Ecole Nationale d'Ingénieurs de Brest	ENIB
Ecole Nationale Supérieure de techniques avancées de Bretagne	ENSTA Bretagne
Etablissement français du sang	EFS
Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer	Ifremer
Institut Mines-Télécom Atlantique Bretagne-Pays de la Loire	IMT Atlantique
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale	Inserm
Institut de Recherche pour le Développement	IRD
Université d'Angers	UNIV Angers
Université de Bretagne Sud	Univ. Bretagne-Sud
Université de Caen Basse Normandie	UNICAEN
Université de Nantes	Univ Nantes
Université de Poitiers	Université de Poitiers
Université de Rennes 1	Univ Rennes
Université de Rennes 2	Univ Rennes